

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 07 MARS 2016

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Présents : Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Maxime LECOMTE-MARTIN qui a donné procuration à Mylène GALMICHE et d'Elodie CANEVALI qui a donné procuration à Didier HOUOT. Mme Patricia HANTZ est excusée pour son retard en séance.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice GIGANT.

Examen du compte-rendu du 22 février 2016 : en l'absence de toute remarque pour correction, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

-Droit de Prémption urbain : Monsieur le Maire informe que depuis le conseil municipal du 22 février 2016, aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été transmise à la Commune dans le cadre du Droit de Prémption Urbain.

-Marchés et commandes : Messieurs Didier HOUOT, Yannick PIQUEE et Cédric PIERREL font état des devis signés :

Désignation	Entreprise/association	Date	Montant (€ TTC)
Etude recherche d'eaux claires parasites – complément	IRH	24 février 2016	17 178,00
Fourniture et pose enrobé	S2F TP	1 ^{er} mars 2016	1 638,00
Fournitures administratives	SM Bureau	19 février 2016	121,01
Commande fleurissement 2016	SARL Espace Nature	09 février 2016	1578,43
Commande fleurissement 2016 Rosiers	SARL Espace Nature	09 février 2016	265,98
Moteur chauffage Scania	Garage Robert	18 février 2016	212,57
Compteur eau	ltron	24 février 2016	273,60
Maîtrise d'œuvre mise aux normes d'accessibilité ERP	Cabinet COLIN	05 mars 2016	37 200,00
Travaux de mise aux normes d'accessibilité ERP	Delaître SA SCP	05 mars 2016	225 349,79
Travaux de création d'un parc de jeux pour enfants	Manutan collectivités	05 mars 2016	43 899,60
Achat de tables et de chaises salle des fêtes	Société FPC	04 mars 2016	4469,34 €

Monsieur PIQUEE précise que les marchés attribués par une procédure de mise en concurrence l'ont été après négociation du prix.

1 – Finances – Budgets annexes – Orientations budgétaires 2016

Mme GRANDEMANGE expose qu'après la commission des finances du 29 février 2016, la démarche légale du débat d'orientations budgétaires se poursuit pour les budgets annexes. Elle précise que le débat d'orientations budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les différents documents financiers ont été envoyés aux conseillers municipaux, avant puis après discussion en commission des finances. Mr JOMARD présente les orientations budgétaires 2016 qu'il propose d'adopter pour les budgets annexes. Les programmes communaux créés en 2015 font l'objet de report sur le budget 2016 afin d'autoriser des dépenses nécessaires en investissement avant le vote du budget. Toutes les anciennes opérations avaient été supprimées à l'occasion du budget 2015.

De nouvelles opérations sont proposées pour 2016, soit pour acter des nouvelles opérations pluri-annuelles (extensions de réseau d'eau ou d'assainissement, achat de matériel divers, ...) soit pour consacrer de nouveaux projets à venir (Assainissement à Zainvillers, périmètres de protection des captages, mise aux normes de la station de neutralisation, programme d'action en forêt communale pour 2016, ...). Les orientations proposées intègrent une vision pluri-annuelle des investissements à réaliser sur les budgets annexes pour les années 2016, 2017 et 2018 conformément aux nouveautés induites par la Loi NOTRE d'Août 2015. Les orientations budgétaires 2016 devront prendre en compte l'état des restes à réaliser précis en dépenses et recettes, le produit des de chaque service et le résultat exact du compte administratif 2015, qui sont des chiffres encore approximatifs. Les subventions d'équipement apportées notamment par le conseil départemental des Vosges sont encore partiellement incertaines. L'objectif de ces orientations également, outre le maintien des tarifs de vente de prestation, la poursuite du désendettement des finances par la limitation du recours à l'emprunt.

Les discussions se sont engagées sur les priorités de 2016 :

Nature du Projet	Budget – Opération/Article	Montant estimatif 2016 (€ HT ou TTC)
Mise en conformité station de neutralisation	Eau – 1501	15 000 € HT (5 000 € de MOE et 10 000 € de travaux)
Matériel de recherche de fuite	Eau – 1502	10 000 € HT
Périmètres de protection des captages d'eau	Eau – 1601	26 000 € HT
Compteurs de sectorisation	Eau – 722	11 000 € HT
Renouvellement achat matériel ou extensions diverses	Eau – programmes divers	25 000 € HT
Assainissement Zainvillers	Assainissement – 1501	42 456 € TTC (MOE)
Etudes réseau communal	Assainissement – 1503	46 000 € TTC
Station d'épuration	Assainissement – 1505	55 000 € TTC
Renouvellement achat matériel ou extensions diverses	Assainissement – 1502	27 000 € TTC
Entretien et remplacement au titre du compte P3	Chaufferie – Pas d'opération	Environ 6 000 € HT
Travaux sylvicoles	Forêt – 2312	28 200 € HT

Concernant le budget de l'eau, des compteurs de sectorisation sont prévus pour 2016 mais également pour les années suivantes.

Concernant le budget de l'assainissement, les travaux de Zainvillers ne sont pas encore programmés pour 2016 mais devraient être achevés théoriquement en 2019 selon le phasage en cours. Une vision pluriannuelle de cette opération aurait pu être adoptée mais la procédure comptable est encore mal maîtrisée. M. BERNARD précise qu'il avait déjà utilisé ce type de vision il y a quelques années. Selon M. JOMARD, le logiciel est cependant mal adapté.

Les études sur le réseau d'assainissement font elles l'objet d'une opération spécifique car le réseau est concerné dans son intégralité et non seulement pour Zainvillers. Les crédits reportés pour la pompe de relevage de la maison de retraite sont uniquement destinés à une réparation éventuelle le temps que les travaux à Zainvillers s'achèvent. M. JOMARD envisage de permettre un remboursement de la subvention exceptionnelle de 45 000,00 € perçue par le budget communal en 2014 pour l'exercice 2017 ou 2018.

Concernant le budget chaufferie, le nouveau contrat d'exploitation avec la société IDEX prévoit une prestation de renouvellement des équipements en cas de panne (P3) qui constitue les principales dépenses d'investissement. M. JOMARD annonce au sujet de la chaufferie que l'équilibre budgétaire devrait être atteint plus facilement en 2016 et ce sans subvention d'équilibre.

Concernant le budget forêt, les orientations sont le résultat du travail conjoint de l'adjoint à la forêt et de l'Office National des Forêts qui propose les travaux à réaliser. A cela s'ajoute un déficit antérieur à reporter en dépenses. M. DIDIER demande pourquoi il y a plus de travaux sylvicoles et pas des chemins. M. PIERREL répond qu'il était nécessaire d'insister sur les plantations pour 2016 et que des travaux d'infrastructures sont prévus au minimum. Des dépenses seront à prévoir pour les années suivantes concernant l'extension du réseau d'assainissement à Zainvillers et la mise aux normes de la station de neutralisation d'eau potable. Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2016 au titre des budgets annexes.

M. JOMARD précise que les prochaines commissions finances se réuniront aux dates suivantes :

- Le 17 mars 2016 à 20h00 pour la présentation des budgets annexes ;
- Le 24 mars 2016 à 20h00 pour la présentation du budget général.

2 – Finances – Confirmation du taux en vigueur pour la fixation de l'indemnité du Maire

Madame l'adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016, les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire, d'adjoints au maire et de conseillers délégués sont fixés de manière automatique au taux prévu par la Loi selon la tranche de population de la Commune concernée. Ce taux est de 55% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale alors qu'il est actuellement de 43% en vertu de la délibération n°129/2015 du 10 novembre 2015. Dans la mesure où l'application de cette loi entraîne une augmentation des dépenses communales, Madame l'adjointe propose de prendre une délibération afin de confirmer la volonté communale de maintenir le taux d'indemnités en vigueur de 43% et donc les indemnités subséquentes des adjoints et conseillers délégués. Elle explique donc que le but est de ne pas augmenter les indemnités. Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, considérant la nécessité de la non-augmentation des dépenses communales au titre des indemnités des élus municipaux, décide de maintenir le taux d'indemnité de M. le Maire à 43% et non à 55% comme prévu par les textes en vigueur, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, des adjoints et des conseillers délégués selon les mêmes taux qu'actuellement sans augmentation et abroge la délibération n°129/2015 du 10 novembre 2015.

3 – Transports scolaires – Maintien de l'interclasse pour l'année scolaire 2016-2017

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose que la Commune a reçu un courriel le 29 février 2016 de la part du conseil départemental des Vosges qui organise les transports scolaires, concernant les services de transport en interclasse actuellement en vigueur, soit :

- la ligne Lémont-Vagney ;
- la ligne Crémanvillers-Vagney ;
- la ligne Thiéfosse-Vagney.

Les deux premières lignes de transports permettent d'acheminer les enfants de leur école vers leur domicile. La troisième ligne permet d'acheminer les enfants soit de leur école (à Vagney) vers leur domicile (à Basse-sur-le-Rupt), soit de leur école (à Vagney) vers leur cantine scolaire (gérée par l'Alphabet, association intercommunale). Les communes concernées par ces transports ont la possibilité de maintenir ces interclasses ou de les supprimer, tout en sachant que la participation du conseil départemental à leur financement disparaîtra à compter de la rentrée scolaire 2016-2017. Le conseil départemental demande donc à la Commune de se prononcer avant le 31 mars 2016 sur le maintien de ces interclasses, faute de quoi le service sera suspendu. Pour l'année scolaire 2016-2017, le budget communal prévoira donc les crédits estimatifs suivants :

- une dépense de 5 130 € au titre de la ligne Lémont-Vagney ;
- une dépense de 3 552 € au titre de la ligne Crémanvillers-Vagney ;
- une dépense de 11 442 € au titre de la ligne Thiéfosse-Vagney.

Dans la mesure où le Conseil Départemental a permis à la Commune de réaliser des économies sur le transport scolaire (passage d'environ 80 000 € à environ 40 000 €), Madame l'adjointe aux affaires scolaires propose de pérenniser le service d'interclasse en l'état actuel pour l'année scolaire 2016-2017. Elle estime en effet qu'il s'agit d'un service important au bénéfice des familles qu'il faut maintenir pour l'année prochaine. Mme GIGANT demande si des élèves prennent le bus aux breux, l'idée étant que le bus ne monte pas « à vide » s'il n'y en a jamais. M. le Maire propose de vérifier cette donnée et de répondre prochainement à la question. Mme BLAISON demande pourquoi la troisième ligne s'appelle « Thiéfosse-Vagney », ce à quoi M. le Maire répond qu'il s'agit de la direction prise mais que le bus ne va pas jusqu'à Thiéfosse et que le nom est donné par le conseil départemental. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal, adopte le maintien des lignes de transport scolaire en interclasse Lémont-Vagney, Crémanvillers-Vagney et Thiéfosse-Vagney, pour l'année scolaire 2016-2017 à titre permanent.

4 – Affaires scolaires – Attribution d'une subvention annuelle au RASED

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose que par courrier reçu en date du 02 Février 2016, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Saulxures sur Moselotte sollicite de la part de la

commune le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant de 366 €, soit 1 € par élève scolarisé pour l'année scolaire 2015/2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu la demande présentée par le RASED et vu le nombre d'élèves scolarisés à Vagney au titre de l'année scolaire 2015/2016, ACCORDE au RASED une subvention de 366 € pour 2016.

5 – Autorisation de passage du Rallye Vosgien sur le territoire communal

Monsieur l'adjoint aux affaires culturelles et sportives expose que l'ASAC Vosgien, organisant le 31ème Rallye Vosgien, souhaite organiser une étape sur la Commune de VAGNEY le 16 septembre 2016. Dans l'optique du dépôt du dossier en Préfecture, l'association demande par conséquent au Conseil Municipal son accord pour le passage du prologue. M. VINCENT précise que cette année il ne s'agira pas du prologue mais de deux étapes du championnat. Le tracé et le timing sont en revanche identiques à ceux de l'année 2015. Vu le tracé de la course, vu le planning prévisionnel d'organisation de la manifestation, et vu l'avis favorable de l'Office National des Forêts datant du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le passage du 31ème Rallye Vosgien le Vendredi 16 septembre 2016 sur le territoire de la Commune de VAGNEY selon le tracé annexé à la présente, dans la mesure où les nuisances pour les riverains seront réduites au maximum, et que les abords des routes utilisées soient nettoyés après le passage de la course.

6 – Personnel – Convention de participation dans le cadre de l'assurance statutaire – mandatement d'un groupement de commande

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absences pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée,...). Cette démarche peut être confiée au Centre de gestion des Vosges pour organiser une procédure de mise en concurrence. Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques dans des conditions optimisées. Même si la Commune est actuellement engagée avec la société Gras Savoye jusqu'en 2019 tout comme le contrat proposé par le centre de gestion, il est possible de changer si les taux étaient manifestement plus intéressants ou de profiter de la vague suivante pour changer d'assureur sur ces prestations. Pour lors cette démarche de mandat n'est pas engageante. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : la Commune de VAGNEY mandate le Centre de gestion des Vosges pour :

- Lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- Recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2013, 2014 et 2015 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des éléments de consultation : nombre de jours déclarés et réellement remboursés, masse financière récupérée par l'assureur via les recours contre tiers- responsables, frais médicaux, capitaux décès,...).

Article 2 : Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat de 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017 avec régime de capitalisation intégrale.

Cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. A la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au printemps 2016), le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération.

7 – Domaines – Renouvellement du bail commercial de La Poste au bureau rue René Demangeon

Monsieur le Maire indique que LA POSTE par lettres du 05 janvier et 16 février 2016 a demandé le renouvellement du bail de location actuel qui est arrivé à échéance le 29 février 2012 et se renouvelait tacitement. Il propose de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans qui commencera à courir le 1^{er} avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2025. Le bail serait consenti moyennant un loyer annuel de 5 288,40€ payable par trimestre à terme échu. Le loyer sera réajusté à la fin de chaque période triennale, en fonction de la variation de selon l'indice de référence des loyers (IRL). M. PIQUEE demande si le loyer a été augmenté ce à quoi il est répondu par la négative puisqu'il suit un indice. Mme AIZIER demande si ce loyer est consenti à un bureau de poste ou à une banque. M. le Maire et Mme GRANDEMANGE répondent que l'activité première reste celle d'un bureau de poste mais que le groupe la Poste, confronté à un domaine concurrentiel, est contraint de développer ses activités. Mme AIZIER estime qu'un non-renouvellement du bail permettrait d'économiser des travaux de mise en accessibilité des lieux. M. le Maire et M. PIQUEE estiment toutefois qu'il s'agit d'un service public au bénéfice des vaintrais notamment par ses activités de bureau de poste et que ce service public doit être maintenu même s'il requiert un effort financier. M. VINCENT informe d'ailleurs que le bureau de Saulxures-sur-Moselotte a récemment fermé et que le bureau deviendra alors communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition de bail aux conditions indiquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et tous documents relatifs à ce bail.

8 – Questions et informations diverses

a. Travaux en cours

M. PIQUEE informe le conseil municipal que les travaux d'éclairage public rue Albert Jacquemin sont en cours (6 à 8 candélabres posés sur 13). La zone fumeur de la salle des fêtes est décaissée et prête à recevoir les enrobés. Concernant la place des grandes gueules, les îlots ont été supprimés pour un réaménagement et des travaux d'éclairage pour rétro-loisirs. Le but est, selon M. le Maire, de redonner à cette place sa fonction première de parking où la visibilité doit être bonne. M. PIQUEE précise qu'une étude de luminosité est en cours. Les luminaires actuels seront progressivement démontés lors des défauts successifs car leur coût de réparation est très élevé (environ 800 €/pièce).

M. BERNARD demande ce qu'il en est du boudrome. M. PIQUEE répond qu'il est presque terminé sauf les enrobés à l'entrée et le sable à mettre en fonction des conditions météorologiques. 2 candélabres devraient être posés ensuite ainsi que pour les terrains de tennis.

b. Affaires scolaires – ski à l'école perce-neige

Mme ROBERT informe le conseil municipal que sur demande de l'école perce-neige, la prise en charge financière des forfaits de ski ont été revues. Le coût global d'environ 1200 € était auparavant réparti pour 1/3 pour la Commune, 1/3 pour les parents d'élèves et 1/3 pour la coopérative scolaire. Depuis peu, la commune prendra en charge les 2/3 et 1/3 restera à la charge de la coopérative scolaire. Cette décision est motivée par le principe d'égalité avec l'école de Zainvillers qui bénéficie du ski gratuitement (donc sans surcoût pour les parents) du fait qu'ils sont organisés dans le cadre des activités périscolaires. M. le Maire estime donc qu'à ce titre les deux écoles bénéficient d'une égalité de service et de coût.

c. Affaires scolaires – école de Zainvillers décharge de direction

Mme ROBERT informe le conseil municipal suite à une question de M. BERNARD que la directrice de l'école de Zainvillers bénéficiera probablement, à la rentrée 2016-2017, d'une décharge de direction de 10 jours et qu'une démarche pourrait être menée avec la Commune pour obtenir d'avantage. Mme ROBERT précise toutefois que la directrice souhaite en premier lieu s'informer avant de formuler une demande avec l'appui de la municipalité. M. BERNARD et Mme BLAISON précisent que cette décharge de 10 jours est « de droit ».

d. Finances – Estimation de la redevance GRDF pour l'année 2015 au titre de l'occupation temporaire domaine public

M. le Secrétaire Général informe qu'en réponse à une demande de M. BERNARD, l'estimatif 2015 de la redevance due par GRDF au titre de l'occupation temporaire du domaine public a été demandé dernièrement à

GRDF et devrait être en possession de la Commune d'ici Avril ou Mai prochain. Le montant et les mètres linéaires seront alors communiqués au conseil municipal, intégrés au budget et transmis en perception pour recouvrement de la somme due.

e. Agenda

M. PIERREL rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le 19 mars 2016 à partir de 09h30 en présence du conseil municipal des jeunes. Il informe également qu'en avril, le conseil municipal ainsi que le conseil municipal des jeunes seront invités à visiter la ferme du GAEC des Jonquilles.

M. le Maire informe que les prochains conseils municipaux se tiendront aux dates suivantes :

- Lundi 21 mars 2016 à 20h00 (vote des budgets annexes) ;
- Vendredi 31 mars 2016 à 20h00 (vote du budget général).

M. VINCENT informe que le bal masqué des z'amis de l'école se tiendra le 12 mars 2016 à partir de 20h00 et que le Loto de l'ASV se tiendra le 19 mars 2016 à partir de 20h00.

M. BRAUN informe que le prochain conseil municipal des jeunes se tiendra le samedi 12 mars à 10h00 en salle du conseil municipal et qu'y seront débattus et lancés les projets de l'année 2016.

M. le Maire rappelle qu'une manifestation des élus pour le maintien de la Maternité du Centre Hospitalier de Remiremont se tiendra à Remiremont à partir de 17h00 le mercredi 09 mars 2016.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Fait à Vagney, le 08 mars 2016
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT